

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 26 novembre 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 15

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

69_2021

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

Etaient présents (15) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE.

Ont donné pouvoir (7) : Fanny RICHARD donne pouvoir à François BLAT, Simon BRASSART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Audrey MONNIER, Romain POLLART à Francis DUPIRE, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Annick CORNELIS donne pouvoir à Marie-Claire DELAIRE, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Absente (1) : Gwenaelle BEAUDON,

OBJET :

- Demande de dotation d'équipements des territoires ruraux pour les travaux de la ville-basse

Suite à la décision du Conseil Départemental de refaire la RD 934 entre les deux ponts, la ville a décidé de refaire les trottoirs et de créer une aire de stationnement afin de faciliter et de sécuriser l'accès aux commerces landreciens.

A ce titre, la dotation d'équipement des territoires ruraux est sollicitée, au titre des travaux de voiries, en ce qui concerne les dessertes dans le cadre d'activités économiques et d'équipements particuliers, ainsi que le réaménagement de centre-bourg. Ces travaux sont susceptibles d'être financés à hauteur de 30 % du montant HT.

Le montant estimé des travaux est de 439 860 € HT soit 527 832 € TTC.

Il est demandé une subvention à hauteur de 30 %, soit 131 958 € HT.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat au taux le plus élevé possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et d'autoriser à signer les documents y afférents.

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

